



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 11 avril 2014

Le vendredi 11 avril 2014, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 5 avril 2014, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

**Secrétaire :** Mme Rosa MACEIRA

**Présents :** M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Michèle RANVIER, Mme Jeannette M'BANI, M. Alain BARBERYE, M. Didier VAILLANT, Mme Réjane PRESTAIL, M. Jamil RAJA, M. Léon EDART, Mme Florence JUDY-REGNO, Mme Mariam CISSE, Mme Laetitia KILINC, M. Faouzi BRIKH, M. William STEPHAN, Mme Nadia KARAKAC, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, Mme Sabrina HERRICHE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

**Représentés :** M. Patrice BOULAY par Mme Rosa MACEIRA

**Absents excusés :** -

**Absents :** -

Mme Rosa MACEIRA est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### 1/ *Compte rendu*

#### **Délégation de compétences**

Pour la période comprise entre le 23/01/2014 et le 21 /03/ 2014, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrats/conventions/marchés/avenants : 52 - Concessions dans le cimetière : 22 - Exercice du droit de Préemption : 3 - Ligne de trésorerie : 1 - Régies comptables : 2. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

### 2/ *Conseil Municipal*

#### **Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

CONSIDERANT que les délégations prévues dans les articles susvisés contribuent à l'efficacité de

l'administration municipale,

DECIDE de donner à M. le MAIRE, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

"1/ D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux " ;

"2/ De procéder, dans les conditions ci-après définies , à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221- 5 -1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le maire reçoit délégation aux fins de contracter :

#### **Des instruments de couverture:**

Autorisation de recourir à des instruments qui permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être:

- Le T4M,
- Le TAM,
- L'EONIA,
- Le TMO,
- Le TME,
- L'EURIBOR
- Le taux du livret A
- Le dollar
- Le LIBOR
- L'EURO CHF (dans le cadre d'une renégociation)

#### **Des produits de financement:**

Autorisation de recourir à des produits de financement qui pourront être:

- Des emprunts obligataires,
- Et/ou des emprunts classiques: taux fixe ou taux variable sans structuration,
- Et/ou des barrières sur Euribor,

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être:

- Le T4M,
- Le TAM,
- L'EONIA,
- Le TMO,
- Le TME,
- L'EURIBOR.
- Le taux du livret A

- Le dollar
- Le LIBOR

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers.

Le Maire pourra :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- résilier l'opération arrêtée,
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux *variable* au taux fixe ou du taux fixe au taux *variable*, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus" ;

"3/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés sous la forme adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et les avenants de moins de 5% des marchés passés sous la forme formalisée, lorsque les crédits sont inscrits au budget " ;

"4/ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans" ;

"5/ De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes" ;

"6/ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux" ;

"7/ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières" ;

"8/ D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges" ;

"9/ De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros" ;

"10/ De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts" ;

"11/ De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes" ;

"12/ De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement" ;

"13/ De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme" ;

"14/ D'exercer, au nom de la commune, dans les périmètres définis par les délibérations du 15 décembre 2006 et du 22 mai 2007 les droits de préemption urbain simple et "renforcé", que la commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 du code de l'urbanisme" ;

"15/ "D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Le maire pourra engager toute action utile, tant en demande qu'en défense, quelle que soit la nature du contentieux, devant tout type et tout degré de juridictions (juridictions de l'ordre administratif et judiciaire) ainsi que se constituer partie civile";

"16/ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 50 000 euros par sinistre, et exclusivement dans l'hypothèse où ces sinistres ne

seraient pas couverts par l'assurance de la ville" ;

"17/ De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local" ;

"18/ De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311- 4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux " ;

"19/ De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 6 000 000 €"

"20/ D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme" ;

"21/De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune" ;

"22/ D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre" ;

PRECISE que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par tel adjoint ou tel conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRECISE qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation peuvent être prises par le Premier Adjoint au Maire. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 8 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **3/ Conseil Municipal**

#### **Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 123-7,

DECIDE de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **4/ Conseil Municipal**

#### **Désignation des représentants au CCAS**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT qu'une liste unique de candidats a été déposée,

PROCEDE à l'élection des membres élus au sein du CCAS:

- Nombre de votants : 35

- Nombre de voix obtenues par la liste unique de candidats : 35

SONT élus pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale :

- Mme Rosa MACEIRA

- Mme Jeannette M'BANI

- M. Patrice BOULAY

- M. William STEPHAN

- Mme Florence JUDY-REGNO

- Mme Nicole JOANNES.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

### **5/ Conseil Municipal**

#### **Création des commissions municipales**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de créer les commissions suivantes :

1/ Commission "Finances "

2/ Commission "Vie des quartiers - Participation des habitants- Maisons de quartier"

3/ Commission " Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable "

4/ Commission "Petite enfance - Education - Jeunesse"

5/ Commission "Culture - Sport - Politique de la ville"

6/ Commission "Solidarité- Santé - Lutte contre les exclusions"

DECIDE de fixer la composition des commissions municipales énumérées ci-dessus, de la manière suivante :

- le Maire, Président de droit ;

- 10 membres élus au sein du Conseil Municipal. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **6/ Conseil Municipal**

#### **Désignation des membres au sein des commissions municipales**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L 2121-22,

DECIDE de procéder à l'élection des membres des commissions municipales :

1/ Commission "Finances "

Sont candidats : Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, M. Daniel AUGUSTE, M. Maurice BONNARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Patrice BOULAY, Mme Michèle RANVIER, M. Michel DUFROS, Mme Sabrina HERRICHE

Sont élus à l'unanimité: Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, M. Daniel AUGUSTE, M. Maurice BONNARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Patrice BOULAY, Mme Michèle RANVIER, M. Michel DUFROS, Mme Sabrina HERRICHE.

#### 2/ Commission "Vie des quartiers - Participation des habitants- Maisons de quartier"

Sont candidats : Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Alain BARBERYE, Mme Réjane PRESTAIL, M. Léon EDART, Mme Florence JUDY-REGNO, Mme Mariam CISSE, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Sont élus à l'unanimité : Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Alain BARBERYE, Mme Réjane PRESTAIL, M. Léon EDART, Mme Florence JUDY-REGNO, Mme Mariam CISSE, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE.

#### 3/ Commission " Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable "

Sont candidats : M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Léon EDART, Mme Laëtitia KILINC, M. Faouzi BRIKH, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Sont élus à l'unanimité : M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Léon EDART, Mme Laëtitia KILINC, M. Faouzi BRIKH, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE.

#### 4/ Commission "Petite enfance - Education - Jeunesse"

Sont candidats : Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Teresa EVERARD, M. Alain BARBERYE, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Faouzi BRIKH, M. William STEPHAN, Mme Nadia KARAKAC, Mme Nicole JOANNES, M. Mamadou KONATE

Sont élus à l'unanimité : Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Térésa EVERARD, M. Alain BARBERYE, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Faouzi BRIKH, M. William STEPHAN, Mme Nadia KARAKAC, Mme Nicole JOANNES, M. Mamadou KONATE.

#### 5/ Commission "Culture - Sport - Politique de la ville"

Sont candidats : Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Christian BALOSSA, Mme Jeannette M'BANI, Mme Réjane PRESTAIL, Mme Jamil RAJA, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, M. Mamadou KONATE

Sont élus à l'unanimité : Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Christian BALOSSA, Mme Jeannette M'BANI, Mme Réjane PRESTAIL, Mme Jamil RAJA, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, M. Mamadou KONATE.

#### 6/ Commission "Solidarité- Santé - Lutte contre les exclusions"

Sont candidats : M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, Mme Lydia JEAN, Mme Jeannette M'BANI, M. Alain BARBERYE, M. Didier VAILLANT, Mm Florence JUDY-REGNO, Mme Mariam CISSE, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE

Sont élus à l'unanimité : M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, Mme Lydia JEAN, Mme Jeannette M'BANI, M. Alain BARBERYE, M. Didier VAILLANT, Mm Florence JUDY-REGNO, Mme Mariam CISSE, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

**7/ Conseil Municipal****Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

CONSIDERANT qu'outre le maire ou son représentant, président, cette commission est composée de cinq membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDÉRANT qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

PROCEDE à l'élection de cinq membres titulaires.

Nombre de votants : 35

Nombre de voix obtenues par la liste unique de candidats: 35

PROCLAME élus les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres suivants :

- M. Maurice MAQUIN
- M. Patrice BOULAY
- M. Léon EDART
- M. Daniel AUGUSTE
- M. Mamadou KONATE

PROCEDE à l'élection de cinq membres suppléants :

Nombre de votants : 35

Nombre de voix obtenues par la liste unique de candidats: 35

PROCLAME élus les membres suppléants de la Commission d'appel d'offres suivants :

- Mme Teresa EVERARD
- Mme Djida TECHTACH
- M. Christian BALOSSA
- M. Barthélémy AGONHOUMEY
- Mme Muriel DALOUBEIX. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**8/ Conseil Municipal****Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO) - Désignation des représentants de la commune**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).



**Délégué titulaire**

Est candidat : M. Maurice MAQUIN

M. Maurice MAQUIN a obtenu : 35 voix

**Délégué suppléant**

Est candidat : M. Barthélémy AGONHOUMEY

M. Barthélémy AGONHOUMEY a obtenu : 35 voix

Compte tenu des résultats ci-dessus :

M. Maurice MAQUIN a été élu délégué titulaire,

M. Barthélémy AGONHOUMEY a été élu délégué suppléant,

de la commune auprès du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**9/ Conseil Municipal****Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome - Désignation des représentants de la commune**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté n°389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome,

PROCEDE à l'élection de deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

**Délégués titulaires****1<sup>er</sup> délégué**

Est candidat : M. Maurice MAQUIN

M. Maurice MAQUIN a obtenu : 35 voix

**2<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : M. Patrice BOULAY

M. Patrice BOULAY a obtenu : 35 voix

**Délégué suppléant**

Est candidat : M. Maurice BONNARD

M. Maurice BONNARD a obtenu : 35 voix

Compte tenu des résultats ci-dessus :

M. Maurice MAQUIN a été élu délégué titulaire,

M. Patrice BOULAY a été élu délégué titulaire,

M. Maurice BONNARD a été élu délégué suppléant,

de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)



**10/ Conseil Municipal****SIGEIF - Désignation des représentants de la commune**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 février 1934 portant création du SIGEIF,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France ( SIGEIF)

**Délégué titulaire**

Est candidat : M. Daniel AUGUSTE

M. Daniel AUGUSTE a obtenu: 35 voix

**Délégué suppléant**

Est candidat : M. Maurice MAQUIN

M. Maurice MAQUIN a obtenu : 35 voix

Compte tenu des résultats ci-dessus :

M Daniel AUGUSTE a été élu délégué titulaire,

M. Maurice MAQUIN a été élu délégué suppléant,

auprès du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France ( SIGEIF) (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

**11/ Conseil Municipal****SEDIF - Désignation des représentants de la commune**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 1922 portant création du SEDIF dénommé à l'origine Syndicat des communes de la banlieue de Paris pour les eaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

PROCEDE à l'élection d'un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès Syndicat des Eaux D'Ile de France.

**Délégué titulaire**

Est candidat : M. Alain BARBERYE

M. Alain BARBERYE a obtenu : 35 voix

**Délégué suppléant**

Est candidat : M. Léon EDART

M. Léon EDART a obtenu : 35 voix

Compte tenu des résultats ci-dessus :

M. Alain BARBERYE a été élu délégué titulaire,

M. Léon EDART a été élu délégué suppléant,

auprès du Syndicat des Eaux D'Ile de France.(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

**12/ Conseil Municipal****SMDEGTVO - Désignation des représentants de la commune**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 1994 portant création du SMDEGTVO,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

PROCEDE à l'élection des représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)

**Délégués titulaires****1<sup>er</sup> délégué**

Sont Candidats : M. Maurice MAQUIN, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Ont obtenu :

M. Maurice MAQUIN : 27 voix

M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE : 8 voix

**2<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : M. Daniel AUGUSTE

M. Daniel AUGUSTE a obtenu : 27 voix

**3<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : Mme Teresa EVERARD

Mme Teresa EVERARD a obtenu : 27 voix

**4<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : Mme Mariam CISSE

Mme Mariam CISSE a obtenu : 27 voix

**5<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : M. Didier VAILLANT

M. Didier VAILLANT a obtenu : 27 voix

**Délégués suppléants****1<sup>er</sup> délégué**

Sont candidats: M. Jean-Louis MARSAC, M. Mamadou KONATE

Ont obtenu :

M. Jean-Louis MARSAC : 27 voix

M. Mamadou KONATE : 8 voix

**2<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : Mme Florence JUDY-REGNO  
 Mme Florence JUDY-REGNO a obtenu : 27 voix  
**3<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : M. Sori DEMBELE  
 M. Sori DEMBELE a obtenu : 27 voix  
**4<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : Mme Laetitia KILINC  
 Mme Laetitia KILINC a obtenu : 27 voix  
**5<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : M. Maurice BONNARD  
 M. Maurice BONNARD a obtenu : 27 voix

Compte tenu des résultats ci-dessus :

M. Maurice MAQUIN a été élu délégué titulaire,  
 M. Daniel AUGUSTE a été élu délégué titulaire,  
 Mme Teresa EVERARD a été élue délégué titulaire,  
 Mme Mariam CISSE a été élue délégué titulaire,  
 M. Didier VAILLANT a été élu délégué titulaire,

M. Jean-Louis MARSAC a été élu délégué suppléant,  
 Mme Florence JUDY-REGNO a été élue délégué suppléant,  
 M. Sori DEMBELE a été élu délégué suppléant,  
 Mme Laetitia KILINC a été élue délégué suppléant,  
 M. Maurice BONNARD a été élu délégué suppléant,  
 auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val  
 d'Oise (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

### **13/ Conseil Municipal**

#### **SIAH - Désignation des représentants de la commune**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 septembre 1945 portant création du SIAH,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,

PROCEDE à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès du Syndicat  
 Intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

#### **Délégués titulaires**

##### **1<sup>er</sup> délégué**

Est candidat : M. Maurice MAQUIN  
 M. Maurice MAQUIN a obtenu : 35 voix

##### **2<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : M. Léon EDART  
 M. Léon EDART a obtenu : 35 voix

**Délégués suppléants****1<sup>er</sup> délégué**

Est candidat : M. Christian BALOSSA  
 M. Christian BALOSSA a obtenu : 35 voix

**2<sup>ème</sup> délégué**

Est candidat : M. Maurice BONNARD  
 M. Maurice BONNARD a obtenu : 35 voix

Compte tenu des résultats ci-dessus :

M Maurice MAQUIN a été élu délégué titulaire,  
 M Léon EDART a été élu délégué titulaire,  
 M. Christian BALOSSA a été élu délégué suppléant,  
 M. Maurice BONNARD a été élu délégué suppléant,  
 auprès du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne.  
 (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

**14/ Conseil Municipal****Syndicat intercommunal Villiers-Le-Bel/Gonesse pour la production et la distribution de chaleur - Désignation des représentants de la commune**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 juin 1983 portant création du Syndicat intercommunal Villiers-Le-Bel/Gonesse pour la production et la distribution de chaleur,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner 6 délégués titulaires,

PROCEDE à l'élection de six délégués titulaires auprès du Syndicat intercommunal Villiers-Le-Bel/Gonesse pour la production et la distribution de chaleur.

Sont candidats : M. Jean-Louis MARSAC, M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Maurice MAQUIN, M. Daniel AUGUSTE, Mme Mariam CISSE, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu :

M. Jean-Louis MARSAC : 27 voix  
 M. Barthélémy AGONHOUMEY : 27 voix  
 Mme Carmen BOGHOSSIAN : 27 voix  
 M. Maurice MAQUIN : 27 voix  
 M. Daniel AUGUSTE : 27 voix  
 Mme Mariam CISSE : 27 voix  
 M. Thierry OUKOLOFF : 8 voix

Compte tenu des résultats ci-dessus :

M. Jean-Louis MARSAC a été élu délégué titulaire,  
 M. Barthélémy AGONHOUMEY a été élu délégué titulaire,  
 Mme Carmen BOGHOSSIAN a été élue délégué titulaire,

M. Maurice MAQUIN a été élu délégué titulaire,  
 M. Daniel AUGUSTE a été élu délégué titulaire,  
 Mme Mariam CISSE a été élue délégué titulaire.  
 auprès du Syndicat intercommunal Villiers-Le-Bel/Gonesse pour la production et la distribution de chaleur.

**15/ Conseil Municipal**

**Désignation d'un représentant auprès de Coprocoop Ile-de-France**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21,

VU l'article 19 septies de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 et le décret n° 2002-241 du 21 février 2002, relatif à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif,

VU la loi n° 2003-710 du 1er août 2003,

VU les statuts de "Coprocoop Ile-de-France"- Société Coopérative d'Intérêt Collectif d'Hlm à capital variable,

VU la convention de portage provisoire de logements conclue entre la commune et Coprocoop Ile de-France,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante doit désigner en son sein la personne qui la représentera auprès de la SCIC Coprocoop Ile-de-France,

PROCEDE à la désignation d'un représentant de la commune de Villiers-le-Bel pour siéger au sein du collège "collectivités publiques et leurs groupements" de la SCIC Coprocoop Ile-de-France :

Est candidat : Mme Sylvie JOARY

Est désigné par 27 voix pour et 8 abstentions : Mme Sylvie JOARY. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

**16/ Conseil Municipal**

**Désignation d'un représentant auprès de la société du Grand Paris**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-21,

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif au Grand Paris,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 février 2014 relative au Contrat de Développement Territorial,

PROCEDE à la désignation d'un représentant de la commune de Villiers-le-Bel pour siéger au sein du comité stratégique de la Société du Grand Paris:

Est candidat: M. Jean-Louis MARSAC

Est désigné par 27 voix pour et 8 abstentions : M. Jean-Louis MARSAC.(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

### **17/ Conseil Municipal**

#### **Désignation de représentants de la ville au sein de divers organismes extérieurs**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs suivants :

#### 1- ORT

- Représentant titulaire :

Sont candidats : M. Léon EDART, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu :

M. Léon EDART : 27 voix

M. Thierry OUKOLOFF : 8 voix

- Représentant suppléant :

Est candidat : M. Daniel AUGUSTE

M. Daniel AUGUSTE a obtenu : 27 voix

- Est désigné représentant titulaire : M. Léon EDART.

- Est désigné représentant suppléant : M. Daniel AUGUSTE.

#### 2 - Ecole Saint Didier

Sont candidats: Mme Jeannette M'BANI, Mme Muriel DALOUBEIX

Ont Obtenu :

Mme Jeannette M'BANI : 27 voix

Mme Muriel DALOUBEIX : 8 voix

- Est désigné représentant titulaire: Mme Jeannette M'BANI.

#### 3 - CMPP

Sont candidat : Mme Rosa MACEIRA, Mme Florence JUDY-REGNO, M. Thierry OUKOLOFF

Ont Obtenu :

Mme Rosa MACEIRA : 27 voix

Mme Florence JUDY-REGNO : 27 voix

M. Thierry OUKOLOFF : 8 voix

- Sont désignés représentants titulaires: Mme Rosa MACEIRA, Mme Florence JUDY-REGNO.

#### 4 - Conservatoire de Musique

- Représentant titulaire :

Sont candidats : M. Christian BALOSSA, Mme Muriel DALOUBEIX

Ont obtenu :

M. Christian BALOSSA : 27 voix

Mme Muriel DALOUBEIX : 8 voix

- Représentant suppléant :

Est candidat : M. Sori DEMBELE

M. Sori DEMBELE a obtenu : 27 voix

- Est désigné représentant titulaire : M. Christian BALOSSA

- Est désigné représentant suppléant : M. Sori DEMBELE

5 - Correspondant défense

Sont candidats : M. William STEPHAN, M. Michel LAURENT DUCROQ

Ont obtenu :

M. William STEPHAN : 27 voix

M. Michel LAURENT DUCROQ: 8 voix

-Est désigné correspondant défense: M. William STEPHAN. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

### **18/ Conseil Municipal**

#### **Centre Interdépartemental de Gestion - Désignation du représentant de la commune**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

PROCEDE à la désignation du représentant du Conseil Municipal au conseil de discipline de recours du Centre de Gestion de la petite couronne.

Sont candidats: M. Jean-Louis MARSAC et M. Michel LAURENT DUCROQ

Ont obtenu :

M. Jean-Louis MARSAC : 27 voix

M. Michel LAURENT DUCROQ: 8 voix

Est désigné : M. Jean-Louis MARSAC. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

### **19/ Conseil Municipal**

#### **Désignation de représentants de la ville au sein des conseils d'écoles**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-21,

VU le code de l'Education,

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'école :



- Ecole maternelle Ferdinand Buisson

Sont candidats : M. Sori DEMBELE, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : M. Sori DEMBELE (27 voix), M. Thierry OUKOLOFF (8 voix)

Est désigné : M. Sori DEMBELE

- Ecole maternelle Marie Pape Carpentier

Sont candidats : M. Maurice BONNARD, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : M. Maurice BONNARD (28 voix), M. Thierry OUKOLOFF (7 voix)

Est désigné : M. Maurice BONNARD

- Ecole maternelle Les Galopins

Sont candidats : M. William STEPHAN, Mme Nicole JOANNES

Ont obtenu : M. William STEPHAN (27 voix), Mme Nicole JOANNES (8 voix)

Est désigné : M. William STEPHAN

- Ecole maternelle Jean Jaurès

Sont candidats : Mme Réjane PRESTAIL, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : Mme Réjane PRESTAIL (27 voix), M. Thierry OUKOLOFF (8 voix)

Est désigné : Mme Réjane PRESTAIL

- Ecole maternelle Louis Juvet

Sont candidats : Mme Djida TECHTACH, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : Mme Djida TECHTACH (27 voix), M. Thierry OUKOLOFF (8 voix)

Est désigné : Mme Djida TECHTACH

- Ecole maternelle Gérard Philippe

Sont candidats : Mme Mariam CISSE, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : Mme Mariam CISSE (27 voix), M. Thierry OUKOLOFF (8 voix)

Est désigné : Mme Mariam CISSE

- Ecole maternelle Pauline Kergomard

Sont candidats : Mme Jeannette M'BANI, Mme Muriel DALOUBEIX

Ont obtenu : Mme Jeannette M'BANI (27 voix), Mme Muriel DALOUBEIX (8 voix)

Est désigné : Mme Jeannette M'BANI

- Ecole maternelle Michel Montaigne

Sont candidats : M. Maurice MAQUIN, Mme Sabrina HERRICHE

Ont obtenu : M. Maurice MAQUIN (27 voix), Mme Sabrina HERRICHE (8 voix)

Est désigné : M. Maurice MAQUIN

- Ecole maternelle Jean-Jacques Rousseau

Sont candidats : Mme Rosa MACEIRA, M. Michel DUFROS

Ont obtenu : Mme Rosa MACEIRA (27 voix), M. Michel DUFROS (8 voix)

Est désigné : Mme Rosa MACEIRA

- Ecole maternelle Henri Wallon

Sont candidats : M. Daniel AUGUSTE, Mme Nicole JOANNES

Ont obtenu : M. Daniel AUGUSTE (28 voix), Mme Nicole JOANNES (7 voix)

Est désigné : M. Daniel AUGUSTE

- Ecole maternelle Emile Zola

Sont candidats : M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : M. Barthélémy AGONHOUMEY (27 voix), M. Thierry OUKOLOFF (8 voix)

Est désigné : M. Barthélémy AGONHOUMEY

- Ecole élémentaire Ferdinand Buisson

Sont candidats : Mme Florence JUDY-REGNO, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : Mme Florence JUDY-REGNO (27 voix), M. Thierry OUKOLOFF (8 voix)

Est désigné : Mme Florence JUDY-REGNO

- Ecole élémentaire La Cerisaie

Sont candidats : M. Patrice BOULAY, M. Michel LAURENT DUCROQ

Ont obtenu : M. Patrice BOULAY (27 voix), M. Michel LAURENT DUCROQ (8 voix)

Est désigné : M. Patrice BOULAY

- Ecole élémentaire Marie Curie

Sont candidats : Mme Teresa EVERARD, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : Mme Teresa EVERARD (28 voix), M. Thierry OUKOLOFF (7 voix)

Est désigné : Mme Teresa EVERARD

- Ecole élémentaire Jean Jaurès

Sont candidats : M. Jean-Louis MARSAC, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : M. Jean-Louis MARSAC (27 voix), M. Thierry OUKOLOFF (8 voix)

Est désigné : M. Jean-Louis MARSAC

- Ecole élémentaire Paul Langevin 1

Sont candidats : M. Daniel AUGUSTE, Mme Nicole JOANNES

Ont obtenu : M. Daniel AUGUSTE (28 voix), Mme Nicole JOANNES (7 voix)

Est désigné : M. Daniel AUGUSTE

- Ecole élémentaire Paul Langevin 2

Sont candidats : Mme Sylvie JOARY, Mme Nicole JOANNES

Ont obtenu : Mme Sylvie JOARY (27 voix), Mme Nicole JOANNES (8 voix)

Est désigné : Mme Sylvie JOARY

- Ecole élémentaire Jean Macé

Sont candidats : Mme Rosa MACEIRA, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : Mme Rosa MACEIRA (27 voix), M. Thierry OUKOLOFF (8 voix)

Est désigné : Mme Rosa MACEIRA

- Ecole élémentaire Jean Moulin

Sont candidats : Mme Laëtitia KILINC, M. Michel DUFROS

Ont obtenu : Mme Laëtitia KILINC (29 voix), M. Michel DUFROS (5 voix)

Est désigné : Mme Laëtitia KILINC

- Ecole élémentaire Gérard Philippe

Sont candidats : M. Didier VAILLANT, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : M. Didier VAILLANT (29 voix), M. Thierry OUKOLOFF (6 voix)

Est désigné : M. Didier VAILLANT

- Ecole élémentaire Henri Wallon

Sont candidats : M. Faouzi BRIKH, M. Thierry OUKOLOFF

Ont obtenu : M. Faouzi BRIKH (29 voix), M. Thierry OUKOLOFF (6 voix)

Est désigné : M. Faouzi BRIKH

- Ecole élémentaire Emile Zola

Sont candidats : Mme Lydia JEAN, Mme Muriel DALOUBEIX

Ont obtenu : Mme Lydia JEAN (28 voix), Mme Muriel DALOUBEIX (6 voix)

Est désigné : Mme Lydia JEAN (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

## 20/ Conseil Municipal

### Désignation de représentants de la ville au sein des conseils d'administration des collèges et lycées

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L 421-2, R 421-14 et R 421-16,

PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal :

1/ Collège Léon Blum :

Représentants titulaires

Sont candidats: M. Jamil RAJA, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, M. Michel LAURENT DUCROQ

Ont obtenu : M. Jamil RAJA (27 voix), M. William STEPHAN (27 voix), M. Thierry OUKOLOFF (6 voix),

M. Michel LAURENT DUCROQ (5 voix)

Sont désignés : M. Jamil RAJA, M. William STEPHAN

Représentants suppléants

Sont candidats: Mme Laëtitia KILINC, M. Faouzi BRIKH

Ont obtenu : Mme Laëtitia KILINC (27 voix), M. Faouzi BRIKH (27 voix)

Sont désignés : Mme Laëtitia KILINC, M. Faouzi BRIKH

2/ Collège Saint Exupéry

Représentants titulaires

Sont candidats: M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Faouzi BRIKH, M. Michel LAURENT DUCROQ

Ont obtenu : M. Barthélémy AGONHOUMEY (27 voix), M. Faouzi BRIKH (27 voix), M. Michel LAURENT DUCROQ (5 voix)

Sont désignés : M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Faouzi BRIKH

Représentants suppléants

Sont candidats: M. Daniel AUGUSTE, Mme Florence JUDY-REGNO

Ont obtenu : M. Daniel AUGUSTE (27 voix), Mme Florence JUDY-REGNO (27 voix)

Sont désignés : M. Daniel AUGUSTE, Mme Florence JUDY-REGNO

3/Collège Martin Luther King

Représentant titulaire

Sont candidats: Mme Lydia JEAN, Mme Michèle RANVIER, Mme Nicole JOANNES, M. Michel LAURENT DUCROQ

Ont obtenu : Mme Lydia JEAN (27 voix), Mme Michèle RANVIER (27 voix), Mme Nicole JOANNES (5 voix), M. Michel LAURENT DUCROQ (5 voix)

Sont désignés : Mme Lydia JEAN, Mme Michèle RANVIER

Représentants suppléants

Sont candidats: M. Sori DEMBELE, Mme Teresa EVERARD, M. Michel LAURENT DUCROQ

Ont obtenu : M. Sori DEMBELE (27 voix), Mme Teresa EVERARD (27 voix), M. Michel LAURENT DUCROQ (5 voix)

Sont désignés : M. Sori DEMBELE, Mme Teresa EVERARD

4/ Lycée Pierre Mendès France

Représentants titulaires

Sont candidats: M. Sori DEMBELE, M. Alain BARBERYE, M. Michel LAURENT DUCROQ

Ont obtenu : M. Sori DEMBELE (27 voix), M. Alain BARBERYE (27 voix), M. Michel LAURENT DUCROQ (5 voix)

Sont désignés : M. Sori DEMBELE, M. Alain BARBERYE

Représentants suppléants

Sont candidats: M. Daniel AUGUSTE, M. Christian BALOSSA

Ont obtenu : M. Daniel AUGUSTE (27 voix), M. Christian BALOSSA (27 voix)

Sont désignés : M. Daniel AUGUSTE, M. Christian BALOSSA. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

## 21/ Travaux

### Demande de subvention au titre du Contrat Régional Territorial

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier du Contrat Régional Territorial,

VU l'avis du 30 janvier 2014 de la Communauté d'Agglomération Val de France,

CONSIDÉRANT le programme d'opérations du contrat régional territorial : action 1 : Aménagement paysager de l'entrée du parc des sports et action 2 : Mise en conformité de l'accueil de l'hôtel de ville et extension,

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt pour la Commune de déposer un dossier de Contrat Régional Territorial auprès de la Région Ile-de-France et du Conseil Général du Val d'Oise,

APPROUVE le programme des opérations présentées pour un montant total subventionnable de 3 715 690,00 € HT, soit 4 458 828, 00 € TTC, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération,

DÉCIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un Contrat Régional Territorial selon les éléments exposés auprès de la Région Ile-de-France et auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. (Rapporteur : M. MAQUIN)  
Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## 22/ *Urbanisme*

### **Modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan**

#### **Local d'urbanisme**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

VU les modifications du Plan Local d'Urbanisme adoptées par délibérations en date du 23 septembre 2011, en date du 20 septembre 2013 et en date du 7 février 2014,

DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 comme suit :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée en Mairie,
  - Mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations,
  - Mise en ligne sur le site internet de la ville,
  - Affichage sur les panneaux administratifs de la mairie,
  - Publication d'un avis précisant la nature de la modification simplifiée n°2, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, dans un journal diffusé dans le département, et ce, huit jours au moins avant la mise à disposition du public. Cet avis sera affiché en mairie dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)
- Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC

